

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 18 (1931)
Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'extension. On espère qu'il reviendra sur sa décision, car tout le monde s'accorde à reconnaître ses rares qualités et ses connaissances très étendues en matière d'urbanisme. Il est à Genève un des seuls spécialistes de ces questions et probablement le seul qualifié pour assumer la lourde responsabilité de diriger les services du plan d'extension.

Conférence Hæchel. De nombreux architectes, ingénieurs et techniciens se sont réunis à l'exposition de la «Nouvelle Francfort» dans l'Ecole des Arts Industriels, pour entendre *Arnold Hæchel* parler de questions d'urbanisme. Devant le plan de Francfort, le conférencier a brillamment montré quelle a été la politique foncière de cette ville et a saisi l'occasion de faire une parallèle avec Genève où l'absence d'une politique foncière entrave l'assainissement des vieux quartiers.

La fusion. Le referendum lancé contre la loi organique de la fusion des communes suburbaines avec la ville de Genève a échoué.

Activité du G.A.N.G. Le jeune «Groupe pour l'Architecture Nouvelle à Genève», après avoir organisé à l'Ecole des Arts Industriels l'Exposition de la «Nouvelle Francfort», a invité, à l'Athénée, tous ceux que les questions d'architecture moderne et d'urbanisme intéressent, pour y visionner deux films et entendre une causerie de l'architecte *Maurice Braillard, FAS.*

Les deux films, très intéressants, ont été commentés par l'architecte *Frédéric Gampert.* Le premier, réalisé par *Hans Richter,* est un film suisse, édité par le Werkbund. Il avait déjà bien servi la cause de l'architecture moderne, l'automne dernier à Bâle, à l'exposition de l'habitation (WOBA). Le second, «La ville de l'avenir», est un film allemand préconisant la constitution des «villes-satellites».

Société pour l'amélioration du logement. Dans sa dernière assemblée générale la Société pour l'amélioration du logement a chargé l'architecte *Minner* de la rédaction du journal «L'habitation», organe de la société.

L'assemblée a été suivie d'une conférence d'*Arnold Hæchel,* sur les enseignements de l'exposition de la «WOBA», à Bâle.

Le quartier des Grottes. Pour assurer l'avenir de cette région, le Conseil administratif de la ville a fait étudier un plan d'aménagement du quartier des Grottes qui est actuellement soumis aux délibérations du Conseil municipal. Le projet prévoit la reconstruction totale de la partie comprise entre la voie ferrée, la rue Louis-Favre, la Servette et le Grand-Pré.

Lausanne

Projet de tunnel. Dans sa séance du 12 mai, le Conseil communal a renvoyé à une commission l'examen d'une étude concernant la construction d'un tunnel devant partir de «Georgette» pour aboutir à la rue du Pré.

Revision du plan d'extension. La Municipalité propose d'ouvrir un concours entre architectes pour l'étude des modifications à apporter au plan d'extension actuellement en vigueur, ainsi que pour les études d'aménagement de places et de quartiers. Pour ce concours, la Municipalité demande un crédit de 75,000 francs.

La Tour Bel-Air. On sait qu'à propos de la Tour de Bel-Air, le Conseil d'Etat a pris le 11 mars la décision d'admettre le recours de la Société Anonyme, Bel-Air Métropole et de dispenser celle-ci de la pose d'un gabarit, la question même de la construction d'une tour d'habitation étant naturellement réservée.

Au vu de cette décision, la Municipalité a déposé un préavis prévoyant l'édification d'une tour de 66 mètres depuis la base et proposé au Conseil communal de ratifier une nouvelle convention passée le 27 avril 1931 avec la S. A. Métropole Bel-Air. Cependant, malgré que la grosse majorité de la population lausannoise désire que s'élève au-dessus de l'énorme masse des futurs bâtiments Métropole-Bel-Air cette tour, carrée et solide, la commission du Conseil communal s'est prononcée contre le projet par 4 voix contre 3. La majorité est composée de deux libéraux et de deux radicaux, la minorité de deux socialistes révolutionnaires et d'un socialiste national.

L'entreprise qui comptait terminer la plus grande partie du bâtiment de l'architecte *Alphonse Laverrière, FAS,* dont le cinéma, pour la fin de l'année courante, et le tout, y compris la tour, pour le printemps 1932, compte encore sur un referendum éventuel contre la décision du Conseil communal.

Château-d'Oex

Une piscine. Depuis 1929, on étudiait à Château-d'Oex la création d'une piscine. Un premier projet avait été trouvé trop onéreux. On poursuivit les études et aujourd'hui, c'est chose faite. Château-d'Oex aura sa piscine. Une société coopérative vient de se constituer et les travaux commenceront incessamment. Les plans ont été approuvés et l'adjudication donnée.

Arch. *Albert Sartoris.*

Herkunft der Bilder

Die Bilder dieses Heftes stammen von folgenden Photographen, auf Seite 165—167 von H. Labhart, Rorschach; auf Seite 168—169 von O. & C. Rietmann-Haak, St. Gallen; auf Seite 170—171 von Hans Ebner, Winterthur; auf Seite 177—179 von Architekt H. Hintermeister, Zürich; auf Seite 180—181 von J. Saglio, Winterthur; Seite 183 von Ernst Linck, Zürich; auf Seite 184—185 von H. Wolf-Bender, Zürich; auf Seite 186—188 von J. Meiner & Sohn, Zürich.